Réunion du Conseil municipal de Strasbourg

du lundi 16 mai à 12h30
par visioconférence et en salle des Conseils du Centre administratif
Convoqué par courrier en date du 10 mai 2022

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg

Mmes et MM. les Adjoints-es :
Syamak AGHA-BABAEI (a donné procuration à Jeanne BARSEGHIAN à compter du point 52, jusqu'au point 53 inclus), Suzanne BROLLY (a donné procuration à Syamak AGHA BABAEI jusqu'au point 22 inclus), Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ, Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Véronique BERTHOLLE, Hervé POLESI, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR (a donné procuration à Guillaume LIBSIG pour le point 1) ; Soraya OULDJI, Abdelkarim RAMDANE.

Mmes et MM. les Conseillers-es :
Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU, Aurélien BONNAREL, Christian BRASSAC, Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE (a donné procuration à Christian BRASSAC à compter du point 52), Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Alain FONTANEL, Céline GEISSMANN, Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD, Ariane HENRY, Jonathan HERRY, Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN (a donné procuration à Joël STEFFEN jusqu'au point 51 inclus), Alain JUND, Christel KOHLER, Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA (a donné procuration à Suzanne BROLLY à compter du point 26), Marina LAFAY, Hamid LOUBARDI, Pascal MANGIN, Nicolas MATT, Jamila MAYIMA (a donné procuration à Rebecca BREITMAN jusqu'au point 52 inclus), Isabelle MEYER, Antoine NEUMANN, Serge OEHLER (a donné procuration à Alain FONTANEL à compter du point 15), Sophie PARISOT, Anne-Pernelle RICHARDOT, Pierre ROTH, Françoise SCHAETZEL, Patrice SCHOEPFF, Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN.

<u>Etaient absents-es et excusés-es</u> :

Mmes et MM. les Adjoints-es :
/

Mmes et MM. les Conseillers-es :
Adrien ARBEIT (a donné procuration à Guillaume LIBSIG), Salem DRICI (a donné procuration à Aurélie KOSMAN), Dominique MASTELLI (a donné procuration à Anne-Pernelle RICHARDOT), Jean-Philippe MAURER (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER), Elsa SCHALCK (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER), Caroline ZORN (a donné procuration à Carole ZIELINSKI).

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Antoine NEUMANN

Au vu de l'appel nominal effectué par M Antoine NEUMANN, le quorum est atteint.

Service des assemblées
Secrétariat général

Le Conseil municipal s'est réuni dans le cadre de dispositions dérogatoires aux dispositions normales de réunion du Conseil, en application des lois n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et n° 2021 – 160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Trois résolutions, deux motions, dix interpellations et quatre questions d'actualité ont été ajoutées à l'ordre du jour.

Lors de la lecture de l'ordre du jour, les points 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38 n'ont pas été retenus et ont été adoptés en début de séance.

Dans un second temps, ont été examinés les projets de délibération retenus par un ou plusieurs membres du Conseil : il s'agit des points 1, 2, 9, 15, 16, 22, 23 et 26. Ont également été présentées les résolutions, motions, interpellations et questions d'actualité.

La séance a été présidée par Mme Jeanne BARSEGHIAN. À partir du point 44, la présidence de séance a été confiée à M. Syamak AGHA BABAEI. Mme Jeanne BARSEGHIAN a repris la présidence au point 48.

L'intégralité des délibérations adoptées le 16 mai 2022 ainsi que leurs annexes et les rapports et/ou communications sont consultables, à compter du 23 mai 2022 dans le recueil des délibérations mis à disposition du public au service des Assemblées, bureau 1300 du Centre administratif, ainsi que sur le site internet de la collectivité (www.strasbourg.eu)

1 Création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant au Neuhof : attribution d'une subvention d'investissement et signature d'une convention partenariale.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide d'imputer la subvention d'un montant de 120 000 € au compte DE04/64/20422 programme 7003,

- autorise Mme la Maire à signer :
  - la convention partenariale Conseil départemental / Habitation Moderne / Ville de Strasbourg,
  - la convention financière ville de Strasbourg / Habitation Moderne relative à la participation de la ville de Strasbourg à l'opération de relocalisation- extension de l'établissement Halt-jeux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(détails en annexe)

2 Restructuration et extension du stade de la Meinau, des équipements du Racing Club Strasbourg Alsace et aménagements urbains induits - Demande d'avis de la Ville de Strasbourg en application des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement.

Le Conseil, vu le dossier d'étude d'impact relatif au projet de restructuration et extension du stade de la Meinau, du projet de réaménagement du centre d'entraînement professionnel du Racing Club de Strasbourg Alsace ; du projet de réaménagement du centre de formation du Racing Club de Strasbourg Alsace ; du projet d'aménagement des espaces publics aux abords du stade de la Meinau, vu le rapport de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 22 février 2022, vu le courrier de la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 27 avril 2022, vu les articles L.122-1 et R.122-7 du Code de l'Environnement, après avoir délibéré :

- émet un avis favorable au dossier d'étude d'impact qui sera soumis à enquête publique qui se déroulera sur une période de 30 jours minimum ente fin mai et début juillet 2022 émet les recommandations suivantes :
  - ne pas créer de parking silo sur l'actuel P+R sis au carrefour Avenue de Colmar, Rue de la Fédération,
  - apporter les compléments d'étude avant la tenue de l'enquête publique pour les recommandations n° 3, n° 4, n° 5, n° 7 et n° 8),

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les dossiers et documents s'y rapportant dans le cadre des délégations qui lui sont données par le Conseil municipal.

Amendement au projet de délibération :

Rejeté. Pour : 14 voix – Contre : 42 voix – Abstention : 8 voix
(détails en annexe)

Projet de délibération initial :

Adopté. Pour : 57 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 6 voix
(détails en annexe)

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

3 Convention de mise à disposition de terrains et exonération de redevance au profit de l'association ASAPISTRA

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'exonération de la redevance évaluée pour 2022 à 14 € par ruche au profit de l'association ASAPISTRA pour l'occupation de terrains mis à disposition et réévalué chaque année en fonction des tarifs votés en Conseil,

- autorise la Maire à signer les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

4 Projets de renouvellement urbain : approbation des principes de cessions foncières et engagement de protocoles fonciers entre la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole et les bailleurs sociaux dans le cadre du Deuxième programme de renouvellement urbain et de la démarche ESPEX.

Le Conseil, vu la convention cadre du Contrat de Ville 2015-2022 de l'Eurométropole de Strasbourg signée le 10 juillet 2015, vu la Convention pluriannuelle du deuxième programme de renouvellement urbain 2019 – 2030 signée le 27 mars 2020, vu la délibération cadre du 18 décembre 2015 relative au recalibrage et à l'extinction progressive du dispositif d'aide au financement de l'entretien des espaces extérieurs des grands ensembles d'habitat social ouverts et d'usage public, vu l'avis de la Commission thématique, vu la délibération d'Ophéa du 16/12/2021 validant les principes de cessions foncières et autorisant la signature du protocole foncier, vu la délibération d'Habitation Moderne du 16/12/2021 validant les principes de cessions foncières et autorisant la signature du protocole foncier, vu la délibération d'Alsace Habitat du 20/12/2021 validant les principes de cessions foncières et autorisant la signature du protocole foncier, vu la délibération de la Sedes du 01/12/2021 validant les principes de cessions foncières et autorisant la signature du protocole foncier, vu l'accord de CDC Habitat du 30/03/2022 validant les principes de cessions foncières et autorisant la signature du protocole foncier, vu la délibération de la Commune de Schiltigheim du 01/02/2022 validant les principes de cessions foncières et autorisant la signature des protocoles fonciers, vu la délibération de la Commune de Bischheim du 09/12/2021 validant les principes de cessions foncières et autorisant la signature du protocole foncier, vu la délibération de la Commune d'Ostwald du 09/12/2021 validant les principes de cessions foncières et autorisant la signature du protocole foncier, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'ensemble des principes et des modalités en matière de mouvements et de transferts fonciers à prévoir dans le cadre du Deuxième programme de renouvellement urbain de l'agglomération et de la démarche ESPEX tels que décrits précédemment,

- décide la mise en œuvre des protocoles fonciers, qui déclineront l'ensemble des principes de cessions foncières approuvés conformément à la liste suivante :
  - Ophéa avec l'Eurométropole et la ville de Strasbourg,
  - Habitation Moderne avec l'Eurométropole, les villes de Strasbourg et d'Ostwald,
  - Alsace Habitat avec l'Eurométropole, les villes de Strasbourg, de Schiltigheim et de Bischheim,
  - Sedes avec l'Eurométropole et la ville de Strasbourg,
  - CDC Habitat avec l'Eurométropole et la ville de Strasbourg,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e pour la Ville de Strasbourg :
  - à signer lesdits protocoles, et leurs avenants,
  - à prendre toutes les décisions relatives dans la mise en œuvre de ceux-ci et notamment à faire respecter les principes de cessions foncières approuvés,
  - à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution des protocoles fonciers.

Adopté à l'unanimité en début de séance

5 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, vu la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2017 et du 22 mars 2021, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5217-1 à L 5217-5, vu le décret du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Eurométropole de Strasbourg », vu la délibération cadre du Conseil Municipal de Strasbourg du 19 février 2018, vu la délibération cadre du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 23 mars 2018, vu la délibération du Conseil municipal de Strasbourg du 23 septembre 2019, vu la délibération de la Commission Permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole du 27 septembre 2019, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

I. Délibérations modificatives

I.1. la modification des conditions de la vente, approuvées par le Conseil Municipal de la ville de Strasbourg du 20 novembre 2017, au profit la société Pierres et Territoires de France Alsace, de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg - Koenigshoffen Cronenbourg
Lieudit : route des Romains
Section MH n° (1) /95 de 80,53 ares issue de la parcelle section MH n° 211/95

Ladite parcelle propriété de la ville de Strasbourg,

En ce qu'elle porte uniquement sur la condition de vente relative aux prix de sortie :

l'acquéreur s'engage à vendre les logements en accession privée au prix maximal de 3 100 € HT m² de surface habitable, hors annexes. A défaut la société Pierres et Territoires, sera redevable envers la ville de Strasbourg, à compter de cette aliénation, de dommages et intérêts fixés forfaitairement à titre de clause pénale à la somme de 90 % du dépassement du prix plafond par logements. Le prix maximal de cession s'entend du prix de cession au m² habitable par logement cédé, hors stationnement, hors travaux modificatifs ou options souscrites par les acquéreurs de lots et hors frais de prescripteurs et frais de notaire.

Les autres conditions prévues dans la délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2017 restent inchangées.

I.2. la modification des conditions de la rétrocession, approuvées par le Conseil Municipal de la ville de Strasbourg du 22 mars 2021, de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg
Lieudit : Rue Rubens
Section NL n°231 de 0,55 are

En ce que la rétrocession aura lieu auprès de Monsieur Guy SONDEREGGER et de son épouse Madame Sylvie Micheline DUPEROUX.

Les autres conditions prévues dans la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2021 restent inchangées.

II. Constitution de servitude

L'instauration d'une servitude de passage à titre permanent, pour tout véhicule et tout personne ;

Sur les parcelles (fonds servant) cadastrées :

Commune de Strasbourg
Lieudit « Rue des Jardiniers »
Section BI n°25 de 11,57 ares

Commune de Strasbourg
Lieudit « Rue Boecklin »
Section BI n°16 de 3,10 ares

Sur toute la largeur de la parcelle cadastrée section BI n°25, le long du mur du foyer en rez-de-chaussée, d'une largeur minimum de 3 mètres et d'une hauteur minimum de deux mètres et cinquante centimètres, permettant l'accès piéton via la parcelle cadastrée section BI n°16 jusqu'à l'accès sur la rue Boecklin, tel que ce passage figure sur le plan annexé.

Au profit de la parcelle (fonds dominant) cadastrée :

Commune de Strasbourg
Lieudit Rue du Docteur Maurice Freysz
Section BI n°12 de 7,26 ares

III. Transfert d'équipements

La modification de la délibération du Conseil municipal de Strasbourg du 23 septembre 2019 en ce que l'emprise à transférer à titre gratuit à l'Eurométropole par la ville de Strasbourg, dans le cadre du site Rhénus Sport et d'emprises connexes.

Ainsi les parcelles suivantes sont à transférer à titre gratuit de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg :

- Sect°BZ n°410/143 de 0,50 are
- Sect°BZ n°416/143 de 20,06 ares,
- Sect°BZ n°(4)/143 de 5,67 ares issue de la parcelle sect°BZ n°409/143,
- Sect°BZ n°(10)/143 de 4,49 ares issue de la parcelle sect°BZ n°413/143,
- Sect°BZ n°(11)/143 de 2,34 ares issue de la parcelle sect°BZ n°414/143,
- Sect°BZ n°(12)/143 de 0,05 are issue de la parcelle sect°BZ n°414/143,
- Sect°BZ n°(18)/143 de 22,43 ares issue de la parcelle sect°BZ n°429/143,

Les parcelles suivantes sont à transférer de l'Eurométropole de Strasbourg à la Ville :

- Sect°BZ n°(6)/143 de 5,38 ares issue de la parcelle sect°BZ n°411/143,
- Sect°BZ n°(7)/143 de 0,88 are issue de la parcelle sect°BZ n°411/143,

Les autres dispositions de la délibération du Conseil municipal du 23 septembre 2019 restent inchangées.

IV. Mainlevée de servitudes

- la mainlevée de servitudes au profit de la ville de Strasbourg, 15 route d'Oberhausbergen, Strasbourg Cronenbourg.

- la mainlevée de la servitude au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section LZ n°130/22 fonds servant et section LK n°138 fonds dominant, inscrit au Livre Foncier sous le numéro AMALFI : S2008STR007303 ; libellé : servitude de passage de jour et de nuit pour accéder à l'égout et d'y exécuter tous travaux ; N° d'ordre de l'inscription : 6.1

- la radiation au Livre foncier de ladite servitude au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section LZ n°130/22 fonds servant et section LK n°138 fonds dominant

- la mainlevée de la servitude au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section LZ n°130/22 fonds servant et section LK n°138 fonds dominant, inscrit au Livre Foncier sous le numéro AMALFI : S2008STR007304 ; libellé : droit d'occupation permanent du sous-sol de la bande de terrain où est logé l'égout pour en permettre l'exploitation ; N° d'ordre de l'inscription : 6.2

- la radiation au Livre foncier de ladite servitude au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section LZ n°130/22 fonds servant et section LK n°138 fonds dominant,

- la mainlevée de la servitude au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section LZ n°130/22 fonds servant et section LK n°138 fonds dominant, inscrit au Livre Foncier sous le numéro AMALFI : S2008STR007305 ; libellé : servitude de non-aedificandi consistant à ne pas ériger d'immeubles, d'entreposer des déblais et de planter des arbres ; N° d'ordre de l'inscription : 6.3,

- la radiation au Livre foncier de ladite servitude au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section LZ n°130/22 fonds servant et section LK n°138 fonds dominant,

- autorise la Maire ou son représentant-e à signer les actes à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

6 Franchise de loyers au bénéfice de locataires de la Ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

- les franchises de loyers pour un montant de **11 421 €** au titre du budget principal, imputées sur la ligne budgétaire Fonction 020 Nature 6748 Service CP71B selon le relevé détaillé ci-dessous :

BENEFICIAIRE	NATURE	MONTANT
LA SAS BRUCKER WERNER-Restaurant de la Bourse	Franchise de loyer	11 421 €

- les franchises de loyers pour un montant de **4 128,01 €** au titre du budget principal, imputées sur la ligne budgétaire Fonction 70 Nature 6748 CP71D selon le relevé détaillé ci-dessous :

BENEFICIAIRE	NATURE	MONTANT
Madame [redacted] et Monsieur [redacted]	Franchise de loyer	3 024,88 €
Madame [redacted] et Monsieur [redacted]	Franchise de loyer	1 103,13 €

- autorise Madame la Maire, son (sa) représentant (e) à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité en début de séance

7 Participation au financement de réseaux de communications numériques pour le raccordement des bâtiments publics de la ville de Strasbourg par convention de fonds de concours 2022 avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le versement d'un fond de concours à l'Eurométropole de Strasbourg, en vue de participer au financement d'un réseau de communication numérique, sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg au titre de ses compétences, permettant de raccorder les bâtiments publics de la ville de Strasbourg entre eux et vers le Centre administratif à hauteur d'un montant de 82 674,20 € HT pour un coût d'opération de 165 348,39 € HT,
  - la convention de fonds de concours avec l'Eurométropole de Strasbourg,

- décide l'imputation de la dépense pour la ville de Strasbourg sur les activités SP00, fonction 96, nature 2041512, programme 1209, enveloppe AP 2018/0216,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de fonds de concours ainsi que tous les actes ou documents se rapportant au projet et nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

8 Remises gracieuses de majorations et de pénalités de retard sur le recouvrement de la taxe d'aménagement des autorisations d'urbanisme délivrées par la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- approuve cinq remises gracieuses pour un montant total de **1 185,41 €.** S'agissant de majorations et intérêts de retard la délibération n'a aucun impact budgétaire sur les finances de la Ville de Strasbourg ni de l'Eurométropole.

Pétitionnaire	ADS	Adresse de construction	Montant de la remise gracieuse
[redacted]	PC48208V0402	1A chemin de la Holtzmatt 67200 Strasbourg	22,00
[redacted]	PC48209V0145	34 rue Saglio 67100 Strasbourg	265,00
[redacted]	PC48206V0215	26 route d'Altenheim 67100 Strasbourg	268,00
SCI KOSKIN R/P M. KOSKIN Edouard	PC48206V0327	9 rue Livio 67100 Strasbourg	630,41
		Montant total	1 185,41

Adopté à l'unanimité en début de séance

AFFAIRES GÉNÉRALES

9 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 4 juillet 2020.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € HT passés par la Ville de Strasbourg, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 215 000 € HT (fournitures et services) et à 5 382 0000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1er janvier et le 28 février 2022.

Communiqué

10 Marchés publics et avenants.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- autorise la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
22VDS0028	Travaux de traitement climatique de la cour et travaux divers à l'école maternelle Schoepflin Lot 1 - Couverture Étanchéité Aménagement extérieur	4 mois, GPA comprise	SMAC	305 343,14	31/03/2022

- approuve la passation des avenants énumérés dans l'annexe jointe à la délibération,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter le marché, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

11 Conclusion de conventions transactionnelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le principe du règlement amiable des différends entre la Ville de Strasbourg et l'entreprise suivante, au moyen de la convention transactionnelle portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité,
  - l'imputation des dépenses relatives à cette transaction sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous,

Entreprise	Objet de la convention transactionnelle	Somme à verser par la Ville de Strasbourg au titulaire du contrat	Imputation budgétaire
Société Alsacienne de Restauration	Marchés 2018/537, 2018/538, 2018/539 et 2018/540 ayant pour objet la fourniture de repas en livraison froide pour les restaurants des écoles maternelles et élémentaires, des accueils de loisirs municipaux et des établissements d'accueil de la petite enfance situés sur le territoire de la Ville de Strasbourg.	27 799 € TTC	255 / 6718 / DE02B

- la conclusion de la convention transactionnelle jointe à la délibération entre la Ville de Strasbourg et ladite entreprise,
- l'engagement des parties à la présente convention transactionnelle à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la Ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; l'entreprise renonce quant à elle au surplus de ses réclamations,

- autorise la Maire ou son.sa représentant.e à signer et à exécuter la convention transactionnelle jointe à la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

12 Modification de la convention constitutive du groupement de commande ouvert et pérenne (GOP).

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les modifications de la convention de groupement ouvert et pérenne (GOP) telles que décrites dans le rapport,

- autorise :
  - la Maire ou son-sa représentant-e à signer la nouvelle version de la convention de groupement de commande ouvert et pérenne jointe en annexe à la délibération,
  - la Maire, administratrice de l'Œuvre Notre Dame, ou son-sa représentant-e à signer la nouvelle version de la convention de groupement de commande ouvert et pérenne

jointe en annexe au titre de l'Œuvre Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité en début de séance

13 Protection fonctionnelle des élus-es.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-35, L.5217-7 et L.5215-16, considérant que la commune est tenue de protéger le maire et les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, considérant qu'en date du 17 janvier 2022, une vidéo mettant en cause M. Alain JUND, en raison de ses fonctions d'élu au conseil municipal, a été postée sur Facebook, considérant qu'il appartient à la Ville de Strasbourg de protéger son conseiller municipal délégué contre ces atteintes, dès lors qu'elles sont liées à l'exercice de ses fonctions, après en avoir délibéré :

- décide d'octroyer à M. Alain JUND la protection fonctionnelle pour toute action, notamment judiciaire, destinée à faire cesser les atteintes dont il a fait l'objet, à assurer sa protection et la défense de ses intérêts en réponse à ces attaques et à assurer la réparation adéquate des préjudices subis à ce titre,

- autorise le prélèvement des dépenses y afférentes sur le budget de la Ville de Strasbourg, chapitre 011, article 6226 (conseil juridique) et 6227 (contentieux).

Adopté à l'unanimité en début de séance

14 Actualisation de l'affectation des enveloppes budgétaires pour les groupes politiques.

Le Conseil, vu l'article L.2121-28 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'actualisation de l'affectation des enveloppes budgétaires pour les groupes politiques en application des dispositions énoncées ci-dessus et exposées comme suit :

Dénomination du groupe politique	Montant alloué pour l'année 2022
Strasbourg écologiste et citoyenne	115 000 €
Faire ensemble Strasbourg	47 000 €
Strasbourg ensemble	47 000 €
Un nouveau souffle pour Strasbourg	47 000 €
Pour la justice sociale et l'écologie populaire	47 000 €

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à prendre toute décision et à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

15 Conclusion d'un accord cadre à émission de bons de commande relatif aux prestations de traduction de contenus des outils de communication numérique de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et approbation d'une convention de groupement de commande.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - la conclusion de la convention de groupement de commande entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg, cette dernière assurant la mission de coordinateur, pour la passation d'accords-cadres à émission de bon de commande relatifs aux prestations de traduction de contenus des outils de communication numérique,
  - sous réserve de disponibilité des crédits, la passation d'accords-cadres à émission de bon de commande ayant pour objet des prestations de traduction de contenus des outils de communication numérique de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, pour un montant minimum annuel de 1 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 10 000 € H.T. concernant la Ville de Strasbourg,

- décide l'inscription des crédits nécessaires au budget sur les lignes concernées,

- autorise Madame la Maire ou son -sa représentant-e :
  - à signer la convention de groupement de commandes ci-jointe en annexe avec l'Eurométropole de Strasbourg,
  - à lancer les consultations, à signer et notifier les accords-cadres à émission de bon de commande précités y compris pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg,
  - à exécuter les accords-cadres à émission de bon de commande en résultant pour la Ville de Strasbourg.

Une suspension de séance a lieu de 14h26 à 14h35, en raison d'un problème survenu sur l'application de vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(détails en annexe)

16 Renouvellement de marchés publics pour des prestations de conception, réalisation et exécution d'outils de communication audiovisuelle pour les besoins de la Ville de Strasbourg - Conclusion d'une convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la passation, après mise en concurrence, d'accords-cadres d'une durée d'un an renouvelable trois fois pour des prestations de conception, réalisation et exécution d'outils de communication audiovisuelle, suivant les modalités ci-dessous :

Intitulé du marché	Minimum annuel	Maximum annuel	Estimation annuelle
AO Enregistrement et retransmission d'évènements de la vie municipale pour la Ville de Strasbourg	10 000 € HT	150 000 € HT	120 000 € HT

- décide :
  - d'imputer les dépenses en résultant sur les lignes :
    PC01E fonction 023 nature 6226 Honoraires,
    PC01E fonction 023 nature 6288 Autres services extérieurs,

  - de conclure une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, pour la passation de marchés publics ayant pour objet des prestations de conception, réalisation et exécution d'outils de communication audiovisuelle,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
  - à mettre en concurrence les prestations, conformément aux dispositions du code de la commande publique,
  - à signer la convention constitutive de groupement de commandes (en annexe de la présente délibération) avec l'Eurométropole de Strasbourg,
  - à signer les marchés publics en résultant,
  - à exécuter les marchés publics en résultant pour la Ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(détails en annexe)

17 Conclusion d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de service sur les espaces publics.
Signature de groupements de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services, éventuellement reconductibles pour la Direction

Espaces Publics et Naturels :

Ville de Strasbourg		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Strasbourg ça pousse	50 000	300 000
Fourniture et installation de modules de communication en éclairage public et illumination	Sans minimum	40 000
Forage de puits et arrosage automatique		
Lot 1 : Forage de puits	15 000	150 000
Lot 2 : Arrosage automatique	15 000	300 000
Prestations de nettoyage des espaces verts et jardins familiaux		
Lot 1 : Espaces verts urbains – Secteur Nord	238 000	350 000
Lot 2 : Espaces verts urbains – Secteur Sud	200 000	325 000
Lot 3 : Espaces verts urbains – Secteur Centre	382 000	500 000
Lot 4 : Espaces naturels	12 000	300 000
Lot 5 : Jardins Familiaux – Secteur Nord	25 000	400 000
Lot 6 : Jardins Familiaux – Secteur Sud	25 000	400 000
Prestations de serrurerie	25 000	150 000
Fourniture d'arbres et de végétaux		
Lot 1 : Fourniture d'arbres	15 000	90 000
Lot 2 : Fourniture de plantes vivaces et herbacées	15 000	50 000
Lot 3 : Fourniture d'arbustes	15 000	50 000

Groupement de commandes ponctuel Eurométropole et Ville de Strasbourg			
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an	Coordonnateur du groupement
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi	5 000	40 000	Eurométropole de Strasbourg

annuel des plannings			
Entretien et réparation des ouvrages d'art sur le réseau urbain et périurbain	50 000	500 000	Eurométropole de Strasbourg
Fourniture et pose de mobilier urbain bas	10 000	50 000	Eurométropole de Strasbourg
Travaux d'extension, de maintenance et d'entretien du jalonnement directionnel routier et cyclable	5 000	25 000	Eurométropole de Strasbourg
Travaux de retrait, d'évacuation et de stockage des matériaux des structures de chaussées contenant de l'amiante	5 000	50 000	Eurométropole de Strasbourg
Manipulation des mobiliers urbains dans les secteurs piétonniers	40 000	160 000	Ville de Strasbourg
Prestations d'essouchement	25 000	500 000	Eurométropole de Strasbourg
Prestations de taille			Eurométropole de Strasbourg
Lot 1 : Espaces verts – Secteur Nord	25 000	500 000	
Lot 2 : Espaces verts – Secteur Sud	25 000	500 000	
Lot 3 : Autres services	25 000	500 000	
Lot 4 : taille et abattage en maitrise d'œuvre SEVN	15 000	90 000	Ville de Strasbourg

Groupement de commandes permanent			
Collectivité	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an	Coordonnateur du groupement
Ville de Strasbourg	200 000	1 500 000	Ville de Strasbourg
Achenheim	5 000	50 000	
Breuschwickersheim	Sans minimum	50 000	

Entzheim	Sans minimum	200 000
Geispolsheim	Sans minimum	150 000
Hœnheim	1 000	40 000
Lampertheim	Sans minimum	70 000
Oberhausbergen	Sans minimum	100 000
Ostwald	Sans minimum	250 000
Schiltigheim	Sans minimum	450 000
Eurométropole de Strasbourg	Sans minimum	150 000

- décide :
  - d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la Ville de Strasbourg,
  - de créer les groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour les marchés de :
    - assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi annuel des plannings,
    - entretien et réparation des ouvrages d'art sur le réseau urbain et périurbain,
    - fourniture et pose de mobilier urbain bas,
    - travaux d'extension, de maintenance et d'entretien du jalonnement directionnel routier et cyclable,
    - travaux de retrait, d'évacuation et de stockage des matériaux des structures de chaussées contenant de l'amiante,
    - manipulation des mobiliers urbains dans les secteurs piétonniers,
    - prestations d'essouchement,
    - prestations de taille,

- autorise Madame la Maire ou son/sa délégué-e :
  - à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,
  - à signer les conventions constitutives de groupement de commandes (en annexe de la présente délibération) avec l'Eurométropole de Strasbourg,
  - à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant ainsi que les avenants et tous autres documents relatifs aux marchés en phase d'exécution.

Adopté à l'unanimité en début de séance

CULTURE ET SPORT

18 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le versement des subventions suivantes en faveur de :

Association Ordinaire	7 425 €
Cercle d'Echecs de Strasbourg	5 000 €
Association BeatBurst	20 000 €
Association Pelpass et Compagnie	40 000 €
Association En Rut	1 500 €

Le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 73 925 € est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 264 816 €,

- le versement de la subvention suivante en faveur de :

Société des Chorales d'Alsace	1 300 €

Le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 1 300 € est disponible sur le compte : "fonction : 255, nature : 6574, activité : DE02C"

- le versement de la subvention suivante en faveur de :

Association Prologin (Stage « Girls Can Code ! »)	8 000 €

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne budgétaire DU06A 90 6574 65.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer :
  - les arrêtés et conventions relatives à ces subventions,
  - la convention financière avec l'association Prologin.

Adopté à l'unanimité en début de séance

19 Fourniture de périodiques pour les médiathèques de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et signature de la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Le conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - sous réserve de disponibilité des crédits, le lancement d'un accord cadre à bons de commande, sous la forme d''un appel d'offres d'une durée initiale d'un an, reconductible trois fois pour une durée d'un an pour la fourniture de périodiques pour les médiathèques municipales de Strasbourg à hauteur minimum de 120 000 € HT et à hauteur maximale de 360 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre,
  - la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur,

- décide l'imputation de la dépense relative à l'accord-cadre de fourniture de périodiques résultant sur la ligne AU14C- 321- 6065,

- autorise :
  - la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de groupement de commandes ci-jointe en annexe avec l'Eurométropole de Strasbourg,
  - la Maire à exécuter les accords-cadres en résultant pour la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

20 Aide exceptionnelle à l'exploitant de l'Auberge de l'Elmerforst.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve une réduction d'indemnité, d'un montant total de 18 551,98 €, en faveur de M. Benoît HAHN, dont l'établissement a été impacté par une fermeture administrative décidée par décrets, dans le contexte de crise sanitaire.

Adopté à l'unanimité en début de séance

21 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

FONCTIONNEMENT

Art propulsion	2 000 €
Ecole Urbaine de Lyon/Université de Lyon	5 000 €
LE RECIT - Festival Augenblick	9 000 €
LABFILMS - Festival du Film de l'Est	8 000 €
C'est tout un art	8 000 €
Les Attentifs	6 000 €
Les Méridiens	6 000 €
Compagnie Verticale	6 000 €
Merci Beaucoup	4 000 €
La Main de l'Homme	6 000 €
Dreieck Interférences	3 000 €
Amis de The Concert of Europe	7 000 €
Unistra- Institut de Recherche Carré Malberg	1 700 €
Elektramusic	10 000 €
Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg	5 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 86 700 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 201 dont le disponible avant le présent Conseil est de 272 411 €.

INVESTISSEMENT

LE RECIT	1 200 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 1 200 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10 – fonction 33 – nature 20421 programme 7009 du budget 201 dont le disponible avant le présent conseil est de 20 000 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

ECONOMIE, RAYONNEMENT

22 Reconduction du dispositif de bourses de recherche Strasbourg-Dresde au titre de l'année universitaire 2022 / 2023.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la reconduction du dispositif de bourses de recherche Strasbourg-Dresde au titre de l'année 2022 / 2023,

- décide l'imputation de la dépense de 6 000 € sous la fonction 048, nature 6714 – activité AD06D,

- autorise la Maire ou son / sa représentant-e à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury mentionné ci-dessus.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(détails en annexe)

23 Soutien à l'économie sociale et solidaire: subventions.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'attribuer la subvention suivante pour l'exercice budgétaire 2022 :

Relais 2D	18 000 €
Colecosol	17 000 €

- d'imputer la somme de 25 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 6574 –DU05D programme 8024 dont le montant disponible avant le présent Conseil municipal est de 558 000 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires : conventions, arrêtés et avenants.

M. Pierre ROTH précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(détails en annexe)

24 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement d'une subvention de :
  - 2 500 € à l'Association « Manécanterie à des Petits chanteurs de Strasbourg »,
  - 3 000 € à l'Association Le Récit – Festival Augenblick,
  - 2 000 € à l'Association « Festival des musiques sacrées du monde »,
  - 5 000 € à l'Université de Strasbourg,
  - 4 000 € à la « Fondation René Cassin »,
  - 2 000 € à l'Association « European Law Students Association –ELSA »,
  - 5 000 € au Fonds Social Juif Unifié,

- décide :
  - l'imputation de la dépense à hauteur de 10 500 € sur les crédits ouverts à la DREI sous la ligne budgétaire AD 06D - fonction 041, nature 6574, programme 8054, dont le disponible avant le présent Conseil est de 37 400 €,
  - l'imputation de la dépense à hauteur de 13 000 euros sur les crédits ouverts à la DREI sous la ligne budgétaire AD 06B - fonction 041, nature 6574, programme 8051, dont le disponible avant le présent Conseil est de 188 805 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

25 Subvention de fonctionnement en faveur de l'Institut national du service public (INSP).

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution de la subvention de projet d'un montant de 10 000 € à l'institut national du service public (INSP),

- décide d'imputer la somme de 10 000 € sur la ligne DU03C – Nature 6574 – fonction 23 - programme 8042,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions, avenants et arrêtés y afférant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

26 Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville inclusive.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'attribuer les subventions suivantes :

- Stimultania	4 500 €
- Tot ou t'art	6 000 €
- Association antenne mouvement d'accueil, d'information et de soutien	4 000 €
- Ithaque	7 000 €
- Au coude à coude	3 000 €
- Home protestant	14 000 €
- Jeunes équipes d'éducation populaire	5 000 €
- Plurielles	5 500 €
- Association les disciples	12 000 €

- Association culturelle et sociale de la Meinau	2 400 €
- Tremplin Neuhof	30 500 €
- La cloche	4 000 €
- Plate-forme de solidarité de Strasbourg Neudorf	3 500 €
- Sociéte nationale du chemin de fer mobilités	20 000 €
- Ordre de Malte France	2 000 €
- Association la grande écluse centre de ressources et de consultation familiale	49 000 €
- SOS aide aux habitants	10 000 €
- Parole sans frontière	20 000 €
- Radio Judaïca	20 000 €
TOTAL	222 400 €

- d'imputer les subventions 1 à 8 d'un montant de 49 000 € au compte AS01B - 520- prog. 8003 – 6574 dont le disponible avant le présent Conseil est de 197 999 €,

- d'imputer les subventions 9 à 15 d'un montant de 74 400 € au compte AS10A - 523 - prog. 8078 – 6574 dont le disponible avant le présent Conseil est de 2 179 400 €,

- d'imputer les subventions 16 à 17 d'un montant de 59 000 € au compte AS11B – 522 – prog. 8079 – 6574 dont le disponible avant le présent Conseil est de 132 000 €,

- d'imputer la subvention 18 d'un montant de 20 000 € au compte AS05D – 512 – prog. 8006 – 6574 dont le disponible avant le présent Conseil est de 414 752 €,

- d'imputer la subvention 19 d'un montant de 20 000 € au compte AS00F- 40 – prog. 8031 – 6574 dont le disponible avant le présent Conseil est de 63 000 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions afférentes.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(détails en annexe)

27 Association l'Etage Club de jeunes - Garantie d'emprunt pour un prêt.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % à l'association L'ETAGE Club de Jeunes, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 650 000 €, contracté auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges et destiné à financer les travaux de réhabilitation de l'immeuble sis 15 petite rue de la Course à Strasbourg,

Les principales caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :
Prêt Crédit Agricole Alsace Vosges :
- montant : 650 000 €,
- phase de mobilisation : 0,
- profil d'amortissement : échéances constantes,
- durée de l'amortissement : 120 mois,
- montant : 650 000 €,
- durée totale du crédit : 10 ans,
- périodicité : mensuelle,
- taux d'intérêts fixe : 0,65 %.

Au cas où ladite association, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Strasbourg s'engage à en effectuer le paiement en lieu et place de ladite association sur simple notification des organismes, adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.
Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts et des couvertures de taux d'intérêt susvisés.

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à intervenir au nom de la Ville aux contrats de prêt entre l'association L'ETAGE Club de Jeunes et le Crédit Agricole Alsace Vosges, et à signer la conventions de garantie.

Mme Véronique BERTHOLLE et M. Owusu TUFUOR précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

28 Attribution de subventions aux associations socio culturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré

- décide :
  - d'allouer les subventions suivantes :

Association régionale des oeuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale	5 840 €
Coordination pour promouvoir compétence et volontariat Ile de France Pôle Est	7 360 €
Coordination pour promouvoir compétence et volontariat Ile de France Pôle Est	400 €

Association territoriale grand est des CEMEA	3 680 €
Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs	240 €
Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs	1 520 €
Union française des centres de vacances et de loisirs	9 040 €
Scouts et guides de France	1 040 €

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 29 120 € au compte AS00B – 6574 – 422 – prog. 8013 dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 3 338 563 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

29 Renouvellement de marchés relatifs à l'acquisition de prestations de nettoyage.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le lancement d'une consultation en vue de la passation de marchés publics ordinaires pour un montant estimé de 245 000 € HT pour la partie forfaitaire selon la procédure d'appel d'offres ouvert prévue aux articles L2124-2 et R-2124-2 du code de la commande publique en vue de la conclusion de marchés de nettoyage des écoles de la ville de Strasbourg,

- décide l'inscription des crédits nécessaires au budget général pour les exercices 2023 et suivants aux comptes DE03C nature 6283 nettoiement des écoles pour le service patrimoine pour l'enfance et l'éducation,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
  - à lancer les consultations conformément aux dispositions en vigueur relatives aux marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives,
  - à signer et exécuter le marché public résultant de cette mise en concurrence.

Adopté à l'unanimité en début de séance

30 Conclusion de marchés relatifs à l'acquisition de mobilier pour les établissements scolaires et de la petite enfance de la Ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le lancement d'une consultation en vue de la passation de marchés publics ordinaire conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois, à compter du 1er janvier 2023, pour un montant annuel maximum de 750 000 € HT selon la procédure d'appel d'offres ouvert prévue aux articles L2124-2 et R-2124-2 du code de la commande publique,

- décide :
  - l'inscription des crédits nécessaires au budget général pour les exercices 2023 et suivants aux comptes :
  - fonction 213 Nature 6226 DE03,
  - fonction 213 Nature 2184 Programmes inhérents aux enveloppes d'extensions, de restructurations, de rénovations, d'aménagements fonctionnels ou de mises en sécurité des écoles,
  - fonction 64 Nature 2184 Programme 15 DE04,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y afférentes, à signer et à exécuter les marchés en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

31 Achat de prestations de transport pour les déplacements d'enfants accueillis dans les établissements de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la conclusion d'un accord cadre à bons de commande, susceptible d'être alloti, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, relatif à l'achat de prestation de transport pour le déplacement des enfants accueillis dans les établissements gérés par la direction de l'enfance et de l'éducation en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique pour un montant maximum de 1 500 000 € par an,

- décide d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Strasbourg :
  - activité : DE01B Fonction : 213 Nature : 6247,
  - activité : DE02B Fonction : 251 Nature : 6247,
  - activité : DE02C Fonction : 255 Nature : 6247,
  - activité : DE02D Fonction : 255 Nature : 6247,
  - activité : AU15B Fonction : 311 Nature : 6247,
  - activité : DE04D Fonction : 64 Nature : 6247,

- autorise la Maire ou son-sa représentant –e :
  - à mettre en concurrence les prestations, conformément aux dispositions du code de la commande publique,
  - à signer les marchés publics en résultant,
  - à signer les éventuels marchés de prestations similaires prévus à l'article R2122-7 du code de la commande publique,
  - à exécuter les marchés publics en résultant pour la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

32 Attribution d'une subvention exceptionnelle à la structure prestataire des services péri- et extra-scolaires de l'École européenne de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'attribuer au titre de la Direction de l'enfance et de l'éducation, la subvention suivante :

Union française des centres de vacances et de loisirs	30 000 €

  - d'imputer cette subvention d'un montant de 30 000 € sur les crédits inscrits au budget 2022 de la Ville de Strasbourg Fonction 255 nature 6574 activité DE02C Programme 8028, dont le disponible avant le présent conseil est de 281 400 €,

- autorise la Maire ou son/sa représentant-e à procéder au mandatement de la subvention, et à signer la convention financière correspondante.

Adopté à l'unanimité en début de séance

33 Fusion des écoles maternelle et élémentaire du Schluthfeld. Désignation d'un·e représentant·e au sein du Conseil d'école de la nouvelle école primaire du Schluthfeld.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide à compter de la rentrée scolaire 2022 :
  - la fermeture des écoles maternelle et élémentaire du Schluthfeld,
  - la création de l'école primaire du Schluthfeld,
  - le transfert des classes maternelle et élémentaire vers la nouvelle école primaire du Schluthfeld,

- approuve la désignation de Monsieur Antoine DUBOIS en qualité de représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'école de la nouvelle école primaire du Schluthfeld.

Adopté à l'unanimité en début de séance

34 Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide d'adopter le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant,

- autorise Mme la Maire ou son-sa représentant-e à appliquer ce règlement et à signer tous les actes et conventions y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

35 Soutien à la création d'une équipe mobile petite enfance et handicap et attribution de subventions aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'allouer les subventions suivantes :

1	Jardin d'enfants Rudolf Steiner - Centre Européen d'éducation	12 524 €
2	Jardin d'enfants l'Envol - Institution protestante pour déficients auditifs - Le Bruckhof	5 577 €
3	Jardin d'enfants Les tout petits d'Alsace - Association les jeunes filles de St Maurice	29 064 €
4	Jardin d'enfants La buissonnière de l'Aar	6 187 €
5	Jardin d'enfants Play group - Le cercle international	18 350 €
6	Jardin d'enfants Renouveau Gan Chalom	15 541 €
7	Crèche parentale Baby-boom	3 110 €
8	Crèche parentale La petite bulle	1 408 €
9	Crèche parentale La luciole	8 542 €
10	Crèche parentale La chenille	1 608 €
11	Crèche parentale Les fripouilles - Investissement	647 €
12	Crèche parentale Les fripouilles - Fonctionnement	14 569 €
13	Crèche parentale Le petit prince	1 351 €
14	Crèche parentale La toupie	2 540 €
15	Crèche parentale La flûte enchantée	991 €
16	Crèche parentale La petite jungle	2 638 €
17	Crèche parentale La souris verte	2 598 €
18	Crèche parentale La petite table ronde	290 €
19	Crèche parentale Les pitchoun's	1 578 €
20	Crèche parentale Le nid des géants	2 169 €
21	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR) -	

	Investissement	6 501 €
22	Association Réchit Hochma	5036 €
23	Association par Enchantement	5030 €
24	Centre socioculturel du fossé des treize	269 €
25	Association APEDI Alsace - Association de parents, de personnes handicapées intellectuelles et de leurs amis – Investissement	2 728 €
26	Association APEDI Alsace - Association de parents, de personnes handicapées intellectuelles et de leurs amis - Fonctionnement	10 000 €
27	Association Les p'tits petons	778 €

- d'imputer les subventions 1 à 6 , 12 et 26, d'un montant de 111 812 € au compte DE04 G/64/6574 Programme 8025 dont le disponible avant le présent Conseil est de 471 570 €,

- d'imputer les subventions 7 à 11 et de 13 à 25, et 27 d'un montant de 49 812 € au compte DE04/64/20422 programme 7003 dont le disponible avant le présent Conseil est de 110 000 € ,

- de récupérer les trop-perçus suivants :

1	Jardin d'enfants Rudolf Steiner	405 €
2	Crèche parentale la Trottinette	21 456 €

- d'imputer cette recette d'un montant de 21 861 € au compte DE04 G/64/773.

Adopté à l'unanimité en début de séance

36 Signature d'une convention entre la ville de Strasbourg et la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention entre la Ville et la Collectivité Européenne d'Alsace,

- décide d'imputer la recette de cette enveloppe d'un montant de 350 000 € au compte AS00B – 7473 – 520,

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les documents y afférents.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

37 Attribution de bourses d'aide aux projets à de jeunes strasbourgeois dans le cadre du dispositif " Bourse aux projets jeunes talents ".

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer aux lauréats, dans le cadre du dispositif Bourse aux projets jeunes talents les montants suivants :

au titre du budget 2022

Anaïs GASPARINI	2 000 euros
Mélanie MOURRIER	2 000 euros
L'association "BUREAU DES ARTS Sciences Po Strasbourg"	2 000 euros
TOTAL	6 000 euros

Les crédits nécessaires sont disponibles sur la ligne AS11D - nature 6714, dont le solde disponible avant le présent Conseil est de 25 000 euros.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les notifications de subvention et arrêtés correspondants.

Adopté à l'unanimité en début de séance

38 Subventions de la ville de Strasbourg aux associations cultuelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions aux organismes suivants :

Subventions de fonctionnement :		
N°1	Conseil représentatif des institutions juives de France	5 000 €
N°2	Association musulmans de Cronenbourg	10 200 €
N°3	Association jeunes et parents de l'Elsau	13 000 €
N°4	Fondation Université de Strasbourg	7 500 €
N° 5	Action Chrétienne en Orient	10 000 €

- décide l'imputation de la dépense de 45 700 € (Subvention N°1 à 5) sur le budget 2022 de la ville de Strasbourg activité AT03A, fonction 025, nature 6574 programme 8036 pour un montant de 45 700 € dont le disponible, avant le présent Conseil, est de

138 000 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

RESOLUTIONS

49 Résolution de Madame TRAUTMANN : Publication annuelle d'un tableau récapitulatif des recours aux cabinets-conseils de la ville de Strasbourg

La question démocratique et la transparence sont des enjeux essentiels pour permettre à nos concitoyens de s'impliquer dans le faire ensemble démocratique.

La ville de Strasbourg recourt fréquemment aux cabinets de conseil pour construire ses politiques publiques ou pour l'accompagner dans la conduite de projets via des assistances à maitrises d'ouvrages, des assistances à maîtrise d'usage ou encore des audits.

Le conseil Municipal de Strasbourg décide que chaque année, lors de la même séance que celle où est étudié le Compte administratif de la ville, une communication spécifique sera adressée à l'ensemble des élus détaillant l'ensemble des recours à des cabinets de conseil, organisme d'accompagnent, associations, quel qu'en soit le montant.

Ce tableau récapitulatif reprendra le nom du cabinet-conseil, la définition de la mission confiée et le montant alloué pour chaque mission sur l'ensemble de l'année concernée par le compte administratif.

La ville de Strasbourg proposera à l'Eurométropole de Strasbourg d'initier la même démarche de transparence.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(détails en annexe)

50 Résolution de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ : Installation d'une caméra de vidéo-protection place Braun (version amendée)

Considérant que la ville de Strasbourg doit répondre aux demandes des citoyens et citoyennes qui la saisissent de l'installation d'une caméra de vidéo-protection place Braun afin d'assurer la tranquillité publique mais aussi la sécurité physique des personnes et des biens ; qu'en plusieurs occasions, il a été exprimé et regretté par les acteurs de la sécurité le manque d'équipement de vidéo-protection sur ce site, fragilisant la prévention et les répressions des actes troublant l'ordre public.

Considérant la recrudescence des violences et des nuisances aux abords de la Maison de l'Image et les détériorations constatées par les riverains de la place Braun, devenue le lieu des règlements de compte, des trafics illégaux de dépôts sauvages.

Considérant que la présence de la police municipale ne peut être continue sur la place et qu'une surveillance de ce secteur doit être assurée pour la sécurité publique et pour lutter efficacement contre les activités illégales.

Considérant enfin que la sécurité et la tranquillité publiques sont des compétences de la commune aux termes du Code général des collectivités territoriales, et que la prévention de la délinquance est une prérogative de la Maire.

La Ville de Strasbourg s'engage, en coopération avec les acteurs compétents, notamment l'Eurométropole de Strasbourg qui gère le centre de vidéo-surveillance (CSV), à mobiliser l'ensemble des outils pertinents place Braun, y compris la vidéosurveillance si nécessaire, pour prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants comme l'indique l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

Adopté. Pour : 49 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 9 voix
(détails en annexe)

51 Résolution de Monsieur Alain FONTANEL : Assurer la continuité du service public de la restauration scolaire.

Les fermetures répétées des restaurants et cantines des écoles de notre ville ont fortement perturbé, ces derniers mois, l'organisation des familles strasbourgeoises. Les difficultés engendrées ont été d'autant plus importantes que, la plupart du temps, les parents n'ont été informés qu'au dernier moment de l'obligation qui leur était faite de prendre en charge leurs enfants pendant la pause méridienne.

De nombreux parents ont été contraints, en dernière minute, d'annuler des rendez-vous ou même de prendre une demi-journée de congés pour pouvoir s'occuper de leurs enfants. Des familles se sont trouvées sans solution de garde et des enfants ont été privés d'un repas équilibré.

C'est un choix d'organisation de la collectivité qui amène à la fermeture de restaurants scolaires en cas de grève d'une partie de ses agents. La loi du 6 août 2019 donne en effet la possibilité aux communes d'organiser un service minimum pour la restauration scolaire, comme cela existe déjà pour l'enseignement, afin d'alléger les contraintes pour les familles en cas de grève.

La loi incite à la signature d'accords locaux entre les employeurs et les organisations syndicales afin de garantir la continuité de certains services publics énumérés par la loi dont l'accueil périscolaire et la restauration collective scolaire. Si aucun accord n'est trouvé entre les deux parties dans les douze mois, le conseil municipal pourra déterminer les modalités de mise en place d'un service minimum dans le respect du droit de grève des agents.

Il est proposé que la Ville de Strasbourg engage les discussions avec les organisations syndicales de notre collectivité afin qu'un service minimum de restauration scolaire au service des familles puisse se mettre rapidement en place dans le respect de la loi.

Rejeté. Pour : 12 voix – Contre : 44 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

MOTIONS

52 Motion : « Prenons soin de notre hôpital et des soignant.e.s ! »

La pandémie du Covid 19 qui a traversé le monde, a révélé toute l'ampleur de la crise de l'hôpital public et du système de santé en France.
Pour faire face à l'urgence de la situation, le président Macron a affirmé une volonté de protéger le service public de santé, "quoi qu'il en coûte", et le gouvernement a annoncé des mesures de soutien dans le cadre d'un Ségur de la santé.

Ces mesures sont loin de répondre aux attentes des personnels des secteurs médical, paramédical et social, qui depuis des années à Strasbourg comme dans tout le pays, expriment un fort malaise à travers de nombreux mouvements sociaux.

À Strasbourg, la pandémie se double d'un contexte budgétaire et financier extrêmement difficile pour les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, dont l'endettement était de 500 millions d'euros en 2020.

C'est dans ce contexte qui a été signé le 18 mars 2022 « Un Contrat d'avenir » entre l'Agence régionale de santé et les Hôpitaux universitaires de Strasbourg.

Ce contrat d'avenir se veut être une opération de sauvetage à court terme. Mais cette aide de l'État n'est pas sans contrepartie : elle est conditionnée à des efforts supplémentaires de la part des HUS, s'inscrivant ainsi dans la logique actuelle de rentabilité des hôpitaux publics, avec pour conséquences l'augmentation des activités sans embauche de soignant.e.s, la poursuite des fermetures de lits dans certains services et la réduction nombre de postes de personnels non-médicaux.

Dans le contexte d'épuisement des personnels soignants contraints à faire plus avec moins, et en l'absence de réponse pérennes aux enjeux des conditions de travail et de rémunération, ce contrat ne fera qu'accélérer l'hémorragie des personnels qualifiés, du public vers le privé, et la dégradation des conditions de soin pour les habitant.e.s de notre territoire.

Bien qu'une reprise de dette de 180 millions d'euros a été consentie par l'État, et que le contrat d'avenir prévoit une aide conséquente en trésorerie et en investissement, garantissant ainsi la survie à court terme de l'hôpital, les HUS se voient imposer la poursuite d'une logique de « l'hôpital entreprise » où le soin est considéré comme un produit marchand et où les personnels sont une dépense à réduire. Et pourtant, cet argent public pourrait permettre de changer de cap pour les HUS, comme pour l'ensemble des hôpitaux publics dans le pays.

Notre ville compte encore un nombre important de personnes qui renoncent aux soins. Elle

continuera à agir pour que l'ensemble de ses habitant.e.s bénéficient d'un accès aux soins de qualité et de proximité notamment avec le déploiement ambitieux des maisons urbaines de santé dans chaque quartier.

En conséquence, le Conseil municipal de Strasbourg :
- réaffirme son soutien à l'ensemble du personnel hospitalier,
- appelle à une réforme globale de l'hôpital public, qui conforte le service public de santé pour toutes et tous, en garantissant l'ouverture de lits supplémentaires, l'augmentation de salaires des personnels hospitaliers et en mettant fin à la logique de l'hôpital entreprise,
- s'engage à organiser un débat annuel sur la situation des HUS, les conditions de travail des personnels soignants et un bilan des fermetures de lits.

Le groupe politique « Strasbourg ensemble » précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(détails en annexe)

53 Motion : « Plutôt que de les fragiliser, instaurons une dotation Climat et un bouclier social pour les collectivités territoriales »

Ces 10 dernières années, les baisses de dotations, puis les différentes réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation, évolution de la fiscalité des entreprises) ont considérablement réduit l'autonomie financière des collectivités, mettant à mal le principe de libre administration et s'apparentant à une recentralisation à marche forcée, sans les moyens alloués aux compétences obligatoires déléguées.

Les récentes annonces du président de la République laissent craindre que ce mouvement de fragilisation des collectivités territoriales va continuer et s'accentuer. Il s'agirait d'amorcer un plan d'économie de 20 milliards d'euros, dont 10 pour les collectivités territoriales, afin de rembourser la dette Covid, et de retourner au pacte dit de « Cahors » : contrat léonin qui est, en réalité, une mise sous tutelle des collectivités.

A l'instar de l'Association des Maires de France, **le conseil municipal de Strasbourg souhaite exprimer sa vive inquiétude, après ces annonces du président de la République.**

Alors que pendant la pandémie, chacune et chacun a pu être témoin du rôle de « bouclier social » des services publics locaux, assurant la préservation de la cohésion, de la justice et de l'égalité républicaine,ces annonces sont de mauvais augure pour les collectivités et les habitantes et habitants de notre territoire.

Déjà impactées par la Covid, les finances des collectivités territoriales sont aujourd'hui mises à rude épreuve dans un contexte d'inflation généralisée et de hausse des dépenses contraintes (matières premières, énergies, augmentation nécessaire du point d'indice, SEGUR de la santé, etc.), dans un contexte géopolitique trouble.

Ces mesures annoncées seraient fiscalement et socialement injustes. Les collectivités ne

représentent que 11 % de la dette publique et il est étonnant qu'elles reprennent à leur compte 50 % de l'effort national. Elles ont l'obligation de présenter des budgets en équilibre. Elles sont les premières de cordée et interviennent en première ligne auprès des habitants et habitantes. Elles déploient une action publique quotidienne, de proximité et indispensable que ce soit dans les écoles, l'espace public, l'énergie, la collecte des déchets, la transition écologique, le soutien à l'économie locale, la santé, la petite enfance, la culture mais aussi à travers les politiques de solidarité, en soutenant les associations et en œuvrant pour la cohésion sociale.

Ces 10 milliards d'euros demandés aux collectivités sont à mettre au regard des pertes de recettes induites par la suppression de l'ISF, par la baisse de l'imposition des plus-values boursières et par la fiscalité sur les dividendes (« flat tax »), soit environ 3 milliards d'euros par an ; au regard aussi de la fraude fiscale, estimée à 80 milliards par les ONG ; au regard de l'augmentation des subventions et aides publiques aux énergies fossiles, malgré les alertes des scientifiques sur le climat, qui atteignent 7 milliards d'euros par an. Ces économies demandées sont aussi à comparer aux montants des niches fiscales estimées à 80,7 milliards d'euros par an, une partie de ces niches étant jugées inefficaces ou peu efficientes par la Cour des Comptes.

La conséquence de ces mesures serait la réduction, en volume et en qualité, du service public local et la diminution de l'investissement public. Or, après un nouveau rapport du GIEC toujours plus alarmiste, nous avons plus que jamais besoin de préparer l'avenir, en engageant massivement la planification écologique et en renforçant les politiques de solidarité et d'inclusion pour répondre à l'impératif de justice sociale.

Enfin, il s'agirait là d'un coup de massue terrible et contre-productif pour l'économie locale, puisque les collectivités portent 70% de l'investissement public en France. Elles préparent l'avenir et sont les maillons clés pour répondre aux crises écologiques et sociales.

D'autres choix sont possibles pour réaliser des économies budgétaires, financer le service public, réduire les inégalités, résorber les précarités, protéger les plus vulnérables et mettre en place une véritable planification écologique à partir des territoires.

En conséquence, la Ville de Strasbourg :

- **demande au président de la République de renoncer à ce plan d'économie de 10 milliards d'euros ponctionnés sur les collectivités ;**
- **apporte son soutien à la création de dotations Climat, défendues par les associations d'élu·es de façon transpartisane, et d'un bouclier social, qui apporteront des moyens supplémentaires pour agir concrètement en faveur du climat et du quotidien des Strasbourgeoises et des Strasbourgeois.**

Les groupes politiques « Strasbourg ensemble » et « Faire ensemble Strasbourg » précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(détails en annexe)

Une suspension de séance a lieu de 17h02 à 17h05.

INTERPELLATIONS

39 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : Fermeture de la poste place de la cathédrale : une perte importante pour le service public de proximité.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

40 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : Cohabitation piétons-cyclistes : quelles solutions face aux livreurs dangereux ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

41 Interpellation de Madame Catherine TRAUTMANN : Le partage de l'espace public une affaire qui concerne l'ensemble des Strasbourgeoises et Strasbourgeois.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

42 Interpellation de Monsieur Nicolas MATT: Baromètre social : les voyants sont au rouge entre les agents de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et les élus.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

43 Interpellation de Madame Rebecca BREITMANN: La chute du Baromètre social de la collectivité ne serait pas proportionnelle à la désertion des élus ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

44 Interpellation de Monsieur Nicolas MATT: Stationnement et mobilités : le flou artistique.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

45 Interpellation de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ: 17 fois plus d'électeurs radiés à Strasbourg que dans le reste de la France : incompréhension.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

46 Interpellation de Madame Rebecca BREITMANN: Liberté associative en danger.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

47 **Interpellation de Monsieur Alain FONTANEL : Nouveau plan de circulation à l'Elsau : il est urgent de passer d'une concertation alibi à une écoute réelle des habitants.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

48 **Interpellation de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ: Pourquoi Strasbourg n'a pas candidaté au programme européen ' 100 villes neutres en carbone en 2030 ' ?**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Question d'actualité de Madame Anne-Pernelle RICHARDOT : Lettre aux riverains du Neuhof en date du 29 avril 2022.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

Question d'actualité de Monsieur Nicolas MATT : Soutenons le football amateur pour représenter Strasbourg en National.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

Question d'actualité de Madame Rebecca BREITMAN : Ratatouille est un conte et ne doit pas devenir une réalité sociale.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

Question d'actualité de Madame Céline GEISSMANN : Un squat pour des personnes sans-abris a ouvert quai Jacoutot à Strasbourg.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

Fin de la séance : 20h15

Jeanne BARSEGHIAN

Annexe au compte-rendu sommaire :
détail des votes électroniques.

ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 MAI 2022

Détails des votes électroniques

Stéphanie VERRIER
Secrétariat général
Service des assemblées

Conseil municipal du 16 mai 2022

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 1 à l'ordre du jour : Création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant au Neuhof : attribution d'une subvention d'investissement et signature d'une convention partenariale.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 63 voix + 1
+ 1 : M. Pierre OZENNE a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 - Point n°1

Création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant au Neuhof : attribution d'une subvention d'investissement et signature d'une convention partenariale.

Pour	Contre	Abstention
63	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 16 mai 2022

SERVICE DES ASSEMBLEES

Amendement du Point 2 à l'ordre du jour : Restructuration et extension du stade de la Meinau, des équipements du Racing Club Strasbourg Alsace et aménagements urbains induits - Demande d'avis de la Ville de Strasbourg en application des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 14 voix

Contre : 41 voix + 1

+ 1 : Mme Khadija BEN ANNOU a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter CONTRE.

Abstention : 7 voix + 1
+ 1 : Mme Ariane HENRY a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait s'abstenir

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 - Point n°2

Amendement - Restructuration et extension du stade de la Meinau, des équipements du Racing Club Strasbourg Alsace et aménagements urbains induits - Demande d'avis de la Ville de Strasbourg en application des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement.

Pour	**14**	**BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine**
Contre	**41**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Abstention	**7**	**BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, MAURER Jean-Philippe, SCHALCK Elsa, TURAN Hulliya, VETTER Jean-Philippe**

Conseil municipal du 16 mai 2022

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 2 à l'ordre du jour : Restructuration et extension du stade de la Meinau, des équipements du Racing Club Strasbourg Alsace et aménagements urbains induits - Demande d'avis de la Ville de Strasbourg en application des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 57 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 5 voix + 1

+ 1 : Mme Yasmina CHADLI a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait s'abstenir

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 - Point n°2

Restructuration et extension du stade de la Meinau, des équipements du Racing Club Strasbourg Alsace et aménagements urbains induits - Demande d'avis de la Ville de Strasbourg en application des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement.

Pour	**57**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre	**0**	
Abstention	**5**	**BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, HENRY Ariane, OEHLER Serge, TURAN Hulliya**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 - Point n°15

Conclusion d'un accord cadre à émission de bons de commande relatif aux prestations de traduction de contenus des outils de communication numérique de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et approbation d'une convention de groupement de commande.

Pour **58**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre **0**	
Abstention **0**	

Conseil municipal du 16 mai 2022

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 16 à l'ordre du jour : Renouvellement de marchés publics pour des prestations de conception, réalisation et exécution d'outils de communication audiovisuelle pour les besoins de la Ville de Strasbourg - Conclusion d'une convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 55 voix + 2
+ 2 : M. Nicolas MATT et Mme Sophie DUPRESSOIR ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 - Point n°16

Renouvellement de marchés publics pour des prestations de conception, réalisation et exécution d'outils de communication audiovisuelle pour les besoins de la Ville de Strasbourg - Conclusion d'une convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour	Contre	Abstention
55	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 16 mai 2022

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 22 à l'ordre du jour : Reconduction du dispositif de bourses de recherche Strasbourg-Dresde au titre de l'année universitaire 2022 / 2023.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 59 voix + 1
+ 1 : Mme Sophie PARISOT a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 - Point n°22

Reconduction du dispositif de bourses de recherche Strasbourg-Dresde au titre de l'année universitaire 2022 / 2023.

Pour **59**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre **0**	
Abstention **0**	

Conseil municipal du 16 mai 2022

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 23 à l'ordre du jour : Soutien à l'économie sociale et solidaire: subventions.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 58 voix + 1
+ 1 : Mme Anne MISTLER a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 - Point n°23

Soutien à l'économie sociale et solidaire: subventions.

Pour **58**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre **0**	
Abstention **0**	

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 - Point n°26

Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville inclusive.

Pour **61**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre **0**	
Abstention **0**	

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 - Point n°49

Résolution de Madame TRAUTMANN : Publication annuelle d'un tableau récapitulatif des recours aux cabinets-conseils de la ville de Strasbourg.

Pour **57**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre **0**	
Abstention **0**	

Conseil municipal du 16 mai 2022

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 50 à l'ordre du jour : Version amendée-Résolution de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ : Installation d'une caméra de vidéo-protection place Braun

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 49 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 8 voix

+ 1 : Mme Catherine TRAUTMANN a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait s'abstenir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 - Point n°50

Version amendée - Résolution de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ : Installation d'une caméra de vidéo-protection place Braun.

Pour	**49**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre	**0**	
Abstention	**8**	**BARRIERE Caroline, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, GEISSMANN Céline, HENRY Ariane, MASTELLI Dominique, RICHARDOT Anne-Pernelle, TURAN Hulliya**

Conseil municipal du 16 mai 2022

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 51 à l'ordre du jour : Résolution de Monsieur Alain FONTANEL : Assurer la continuité du service public de la restauration scolaire.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 12 voix

Contre : 39 voix + 5

+ 5 : Mme Suzanne BROLLY (qui détenait la procuration de M. Salah KOUSSA), Mme Françoise SCHAETZEL, Lucette TISSERAND et M. Alexandre FELTZ ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 - Point n°51

Résolution de Monsieur Alain FONTANEL : Assurer la continuité du service public de la restauration scolaire.

Pour	**12**	**BREITMAN Rebecca, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe**
Contre	**39**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Abstention	**0**	

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 - Point n°52

Motion : Prenons soin de notre hôpital et des soignant.e.s !

Pour	Contre	Abstention
45	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 - Point n°53

Motion : Plutôt que de les fragiliser, instaurons une dotation Climat et un bouclier social pour les collectivités territoriales.

Pour	
46	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre	
0	
Abstention	
0	